



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 78922

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les vives préoccupations exprimées par des représentants des réserves naturelles nationales au regard de l'absence de moyens budgétaires à même d'assurer correctement les missions majeures qui leur sont confiées et, notamment, la poursuite de la démarche de sauvegarde de la diversité biologique ainsi que la constitution d'un réseau de réserves en cohérence avec cet objectif de protection. L'extrême gravité de la situation budgétaire actuelle touche tout particulièrement les Pyrénées-Orientales et les 10 réserves naturelles que ce territoire compte, offrant un condensé exemplaire de la biodiversité française. En conséquence, il le sollicite sur les moyens urgents d'une meilleure prise en compte de la réalité des besoins des réserves naturelles.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le budget 2006 des réserves naturelles nationales. Les réserves naturelles nationales contribuent très significativement à la mise en oeuvre de la politique de protection du patrimoine naturel, car elles visent les éléments les plus remarquables et les plus menacés de la diversité biologique et du patrimoine géologique. Elles participent donc très directement à la mise en oeuvre de la stratégie nationale du Gouvernement pour la biodiversité. La ministre accorde une attention toute particulière à cet outil de protection et aux organismes qui assument la gestion de ces espaces protégés. Cependant, les budgets affectés aux réserves naturelles n'échappent pas aux contraintes qui s'imposent actuellement à l'ensemble du budget de l'Etat et à l'impérieuse nécessité d'en maîtriser les dépenses. Un effort est donc légitimement demandé à tous les services de l'Etat comme aux opérateurs qui interviennent pour son compte. La ministre a cependant obtenu, lors du vote du budget par le Sénat, que les crédits dédiés au réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages soient consolidés. Ainsi, l'affectation aux réserves naturelles de 1,8 million d'euros supplémentaires par rapport au projet de loi de finances manifeste son attachement à cette politique. Les moyens affectés aux réserves naturelles augmenteront donc en 2006 par rapport à 2005. Ces financements permettront de relancer certaines opérations d'investissement qui avaient dû être reportées et de doter de façon relativement satisfaisante les nouvelles réserves. Les principes de déconcentration administrative confèrent dorénavant aux préfets de région une grande marge de manoeuvre dans la répartition des crédits qui leur sont délégués, tant pour les réserves que pour les autres actions relevant de son département ministériel. La loi organique relative aux lois de finances consacre, dès 2006, cette évolution vers la globalisation des crédits au sein d'un nombre limité de programmes et instaure un mécanisme d'engagement sur objectif. La ministre a, dans ce contexte, demandé aux services de l'Etat en région de veiller à ce que les dotations accordées aux réserves naturelles sauvegardent l'emploi dans tous les cas.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78922

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10715

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3665